Bonjour,

Veuillez prendre connaissance de 2 nouvelles infos :

**1)  Facturation de la relève à pied**

Début décembre, plusieurs médias ont relayé de façon souvent mensongère des informations provenant d’un rapport de la CRE (commission de régulation de l’énergie), en date du 25 novembre 2021. En plus de se féliciter du bilan positif du déploiement massif des compteurs Linky (les personnes victimes d’incendies, d’électro-sensibilité et de factures démesurées apprécieront...), la CRE fait des propositions au sujet de la relève pour les utilisateurs non équipés de Linky.

Alors que rien n’apparaissait dans la TURPE 6 qui court jusqu’à 2024**,** la CRE évoque une relève résiduelle qui se mettrait en place par étape (détail ici <https://www.cjoint.com/c/KLomeSc2WCO> )

**NB : la CRE n’affirme rien, tout est au conditionnel, mais on se doute bien que ces propositions seront reprises par Enedis… ! S’agit-il encore d’une nouvelle intimidation ?**

**A retenir :**

**Les abonnés sans Linky n’auraient rien à payer jusqu’en 2025 s’ils communiquent eux-mêmes leurs index de consommation (auto-relève).**

En effet, la loi impose aux fournisseurs d’accepter l’auto-relève (article 224-12 du code de la consommation) : *« Le fournisseur est tenu d'offrir au client la possibilité de transmettre, par internet, par téléphone ou tout moyen à la convenance de ce dernier, des éléments sur sa consommation réelle, éventuellement sous forme d'index, à des dates qui permettent une prise en compte de ces index pour l'émission de ses factures. »*

**Rien n’est définitivement décidé et nous avons encore quelques années devant nous à conserver nos bons vieux compteurs sans pénalité !**

Nous ne manquerons pas d’interpeller nos élus pour une fois encore, dénoncer ce que nous considérons comme un des nouveaux scandales du XXIème siècle. Projet inutile et coûteux, nuisible sur le plan environnemental, peu fiable, liberticide, et dangereux (ondes électromagnétiques et risques d’incendies).

**Communiqué de presse préparé par les collectifs anti-Linky de toute la France qui dénoncent le communiqué de la CRE ainsi que le projet Linky:**

<https://www.cjoint.com/c/KLujcIO4hxO>

**Consultation de la CRE :**

**Vous pouvez donner, en tant que particulier, votre avis sur le site de la CRE** jusqu’au 5 janvier 2022 <https://consultations.cre.fr/2021-13/new>

**2)  Lancement d’un site internet pour demander la désinstallation du linky**

**A faire circuler massivement parmi toutes les personnes déjà équipées de Linky ! Cela nous permettra de faire l’inventaire des abonnés leurrés et mécontents.**

Stéphane Lhomme, un des pionniers de la fronde contre Linky <http://refus.linky.gazpar.free.fr/> vient de lancer **un site internet qui permet aux citoyens qui se sont vus imposer un compteur Linky, ou qui n’en veulent plus, de réclamer sa désinstallation** et la pose d’un compteur non communicant par Enedis.

**Le site :** [https://retrait-du-linky.org/](https://retrait-du-linky.org/?fbclid=IwAR0Xa8oBtcks74UWfvo1dzjqHxEaSA3KvK7MtImNmmds9abIT4lpUR0uPdg)

Et toujours d'actualité, EDF et ENEDIS envoient une lettre de relance avertissant d’une prochaine installation des compteurs Linky. Comme d’habitude, ne tenez pas compte de ce courrier. Ils tentent tout simplement de convaincre les derniers récalcitrants, ce qui représente quand même 3.5 millions de compteurs à changer, selon la CRE!

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d’année…sans Linky !